

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Annexe 2.5_PAYSAGE

28/07/2021



Annexe 2.5 : ETUDE PAYSAGERE



SITE LE BLOC - COMMUNES DE ACHERES & CONFLANS-
SAINTE-HONORINE (78)



setec
énergie environnement

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Sommaire

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine

//// Analyse de l'existant

<i>Situation géographique / Périmètre élargi</i>	Page 1
<i>Situation géographique / Périmètre rapproché</i>	Page 2
<i>Reportage photographique / Photoaérienne d'hier et d'aujourd'hui</i>	Page 3
<i>Reportage photographique / Paysage pittoresque</i>	Page 4
<i>Contexte réglementaire et urbanisme</i>	Page 5
<i>Accès, réseaux routiers et circulations douces</i>	Page 6
<i>Contexte écologique et patrimoine naturel</i>	Page 7
<i>Contexte agricole et zones inondables</i>	Page 8

//// Impacts paysagers

<i>Lecture du paysage / Existant / Vues sur la rive sud depuis Conflans</i>	Page 9
<i>Lecture du paysage / Existant / Vues possibles l'échelle du site</i>	Page 10
<i>Reportage photographique / Infrastructures sur site</i>	Page 11
<i>Reportage photographique / Paysage environnant</i>	Page 12
<i>Impacts paysagers / Existant / Plan masse paysager</i>	Page 13

//// Projet paysager / Insertion du quai de débarquement

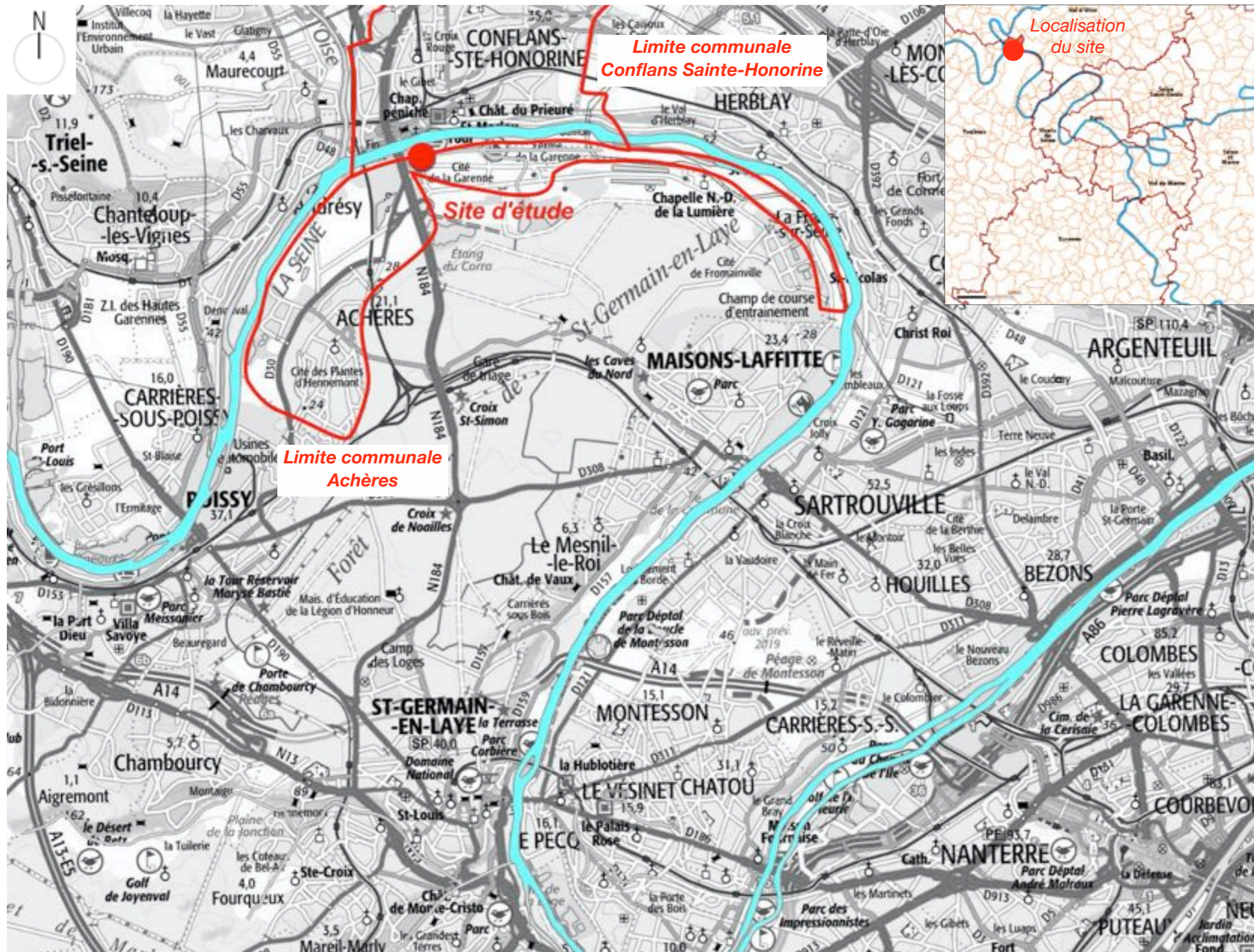
<i>Plan projet paysager à l'échelle de la parcelle</i>	Page 14
<i>Coupe paysagère 1</i>	Page 15
<i>Coupe paysagère 2</i>	Page 16
<i>Palette végétale</i>	Page 17
<i>Synthèse projet paysager à l'échelle de la commune</i>	Page 18
<i>Photomontage 1</i>	Page 19
<i>Photomontage 2</i>	Page 20
<i>Photomontage 3</i>	Page 21

//// Synthèse

<i>Notice paysagère</i>	Page 22
-------------------------------	---------

1. Analyse de l'existant / Situation géographique / Périmètre élargi

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Entité paysagère des Boucles de la Seine

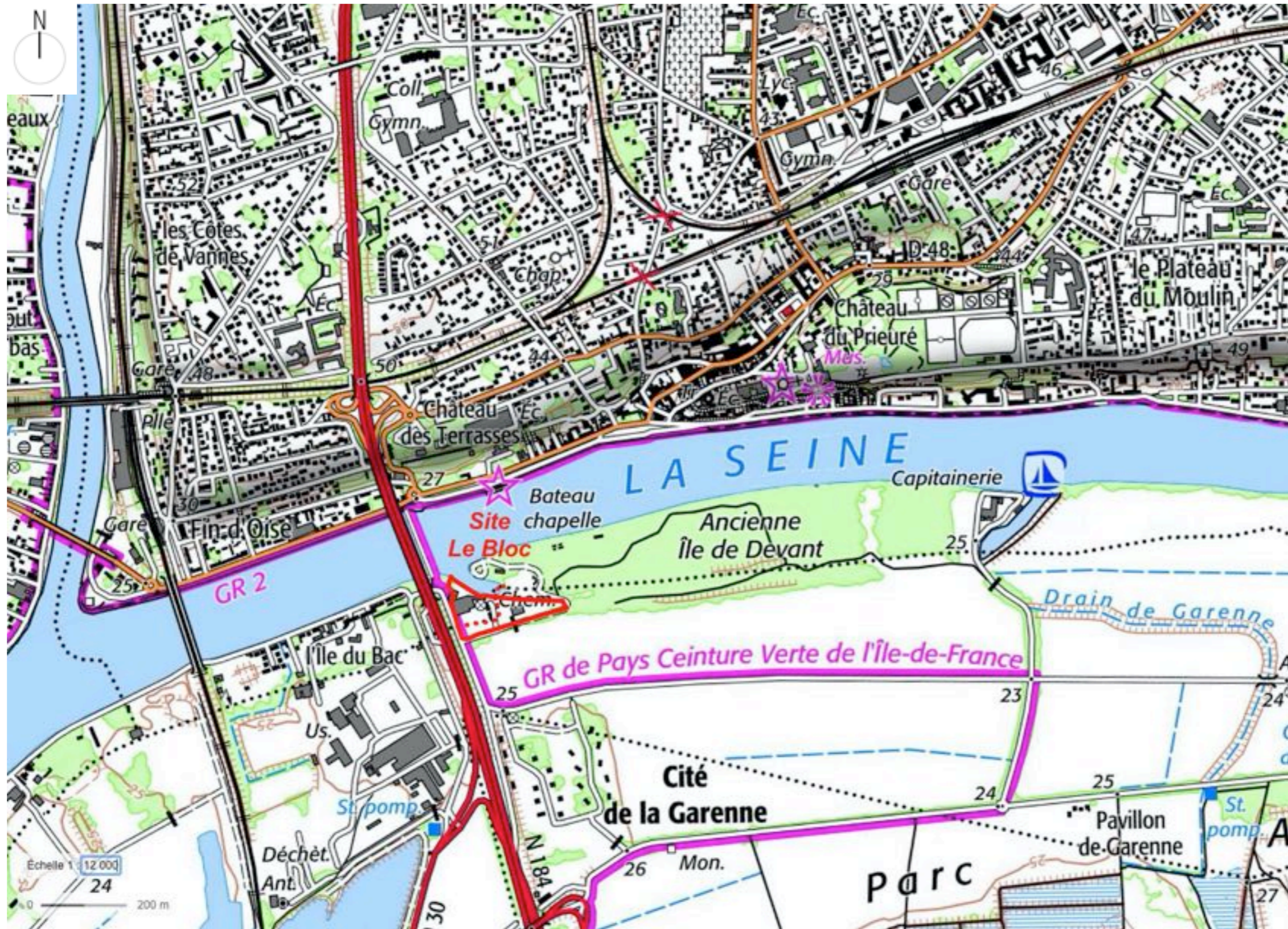
Le périmètre élargi d'étude auquel appartient le site Le Bloc est intégré à l'entité paysagère remarquable des Boucles de la Seine, décrit notamment dans l'atlas des Paysages des Yvelines de Alain Mazas et Alain Fretet. Cette entité constitue une séquence de grande qualité du parcours fluvial à travers les Yvelines. La Seine est ici cadrée en rive Nord par des coteaux calcaires boisés parfois mités par l'urbanisation de Conflans-Sainte-Honorine. En rive Sud, s'étend la plaine alluviale d'Achères historiquement agricole. L'activité fluviale de la Seine (trafic et stationnement des péniches, capitainerie,...) est un marqueur identitaire fort de ce paysage.

Ci-dessous : Emprise de la forêt historique de Saint-Germain-en-Laye jusqu'à la plaine alluviale d'Achères, aujourd'hui classée en forêt domaniale - Carte de Cassini XVIII^e siècle



2. Analyse de l'existant / Situation géographique / Périmètre rapproché

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Ci-dessus : Schéma du relief de la vallée de la Seine © Agence B.Folléa et C.Gautier paysagistes urbanistes/ DRIEE-IF/ Conseil Général des Yvelines 2014

Situation géographique à cheval sur deux communes administratives

Le site Le bloc se trouve à cheval sur deux communes riveraines de la Seine, couvrant une surface d'environ 2 hectares (19 796m² précisément) :

- Au sud, commune d'Achères, section A, parcelles 109, 110 et 111, concerné par 10360m² de sa surface
- Au nord, commune de Conflans-Sainte-Honorine, section AZ, parcelles 72, 82, 83, 84, 85, 86 et 134, concerné par 9436m² de sa surface

Le site Le Bloc est intégré réglementairement à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO). Les aspects réglementaires de l'implantation du site Le Bloc sont détaillés dans l'étude environnementale du dossier d'enregistrement réalisé par SETEC Énergie Environnement (Mai 2020).

3. Analyse de l'existant / Reportage photographique / Photoaérienne d'hier et d'aujourd'hui

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Ci-dessus : Photoaérienne de 1950-1965

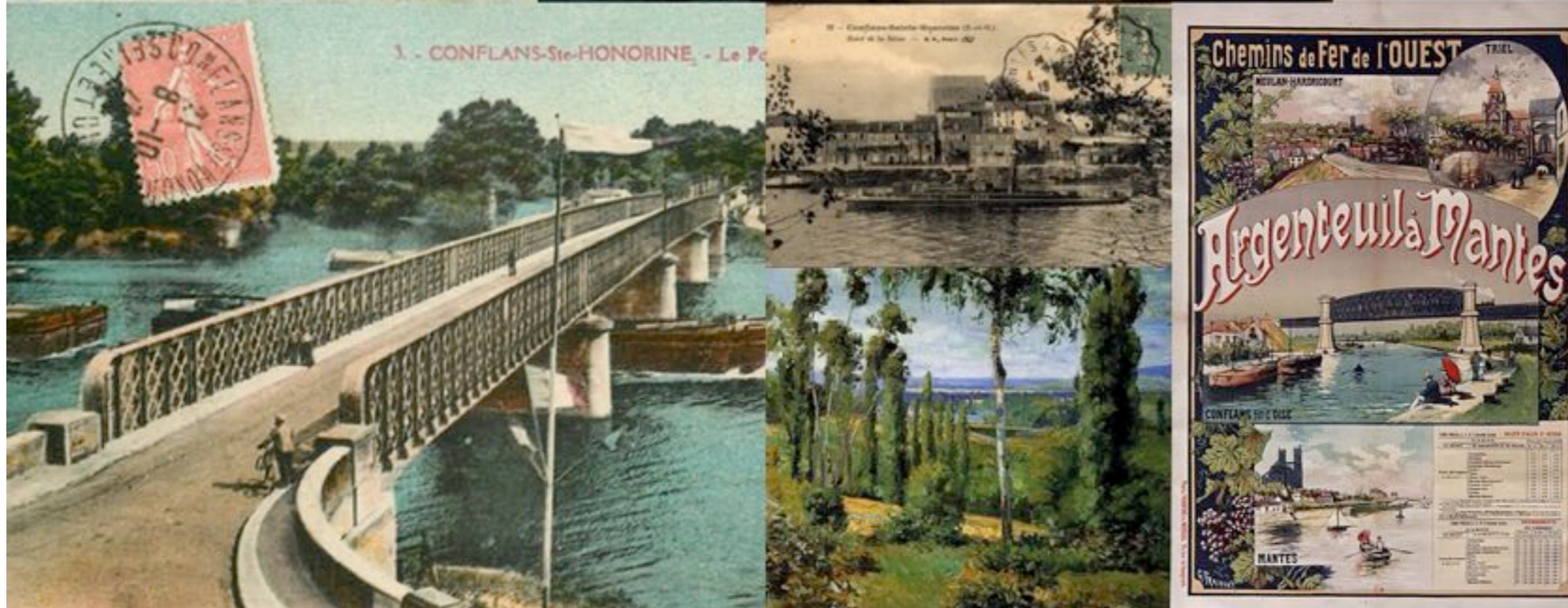
Historique des activités sur la parcelle

La parcelle d'étude, située dans la plaine alluviale d'Achères était historiquement à vocation agricole, malgré son caractère inondable. Le changement d'activité intervient aux alentours des années 1960 où les bords de Seine voient notamment le développement d'activités d'extraction de sables et gravières. La parcelle reçoit l'activité de déchirage des péniches, menée par la société Péniche Bleue. La société Le Bloc spécialisée dans la fabrication de parpaings en fait ensuite son lieu de production à partir de 1982.

La société Sartorius fait l'acquisition de la société Le Bloc en 2018. L'objectif est de créer une nouvelle plateforme permettant la valorisation de déchets issus du BTP, celui-ci est en adéquation avec la volonté du PRPGD d'Ile-de-France d'augmenter la part valorisable des déchets du BTP.

4. Analyse de l'existant / Reportage photographique / Paysage pittoresque

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Le fleuve comme identité patrimoniale

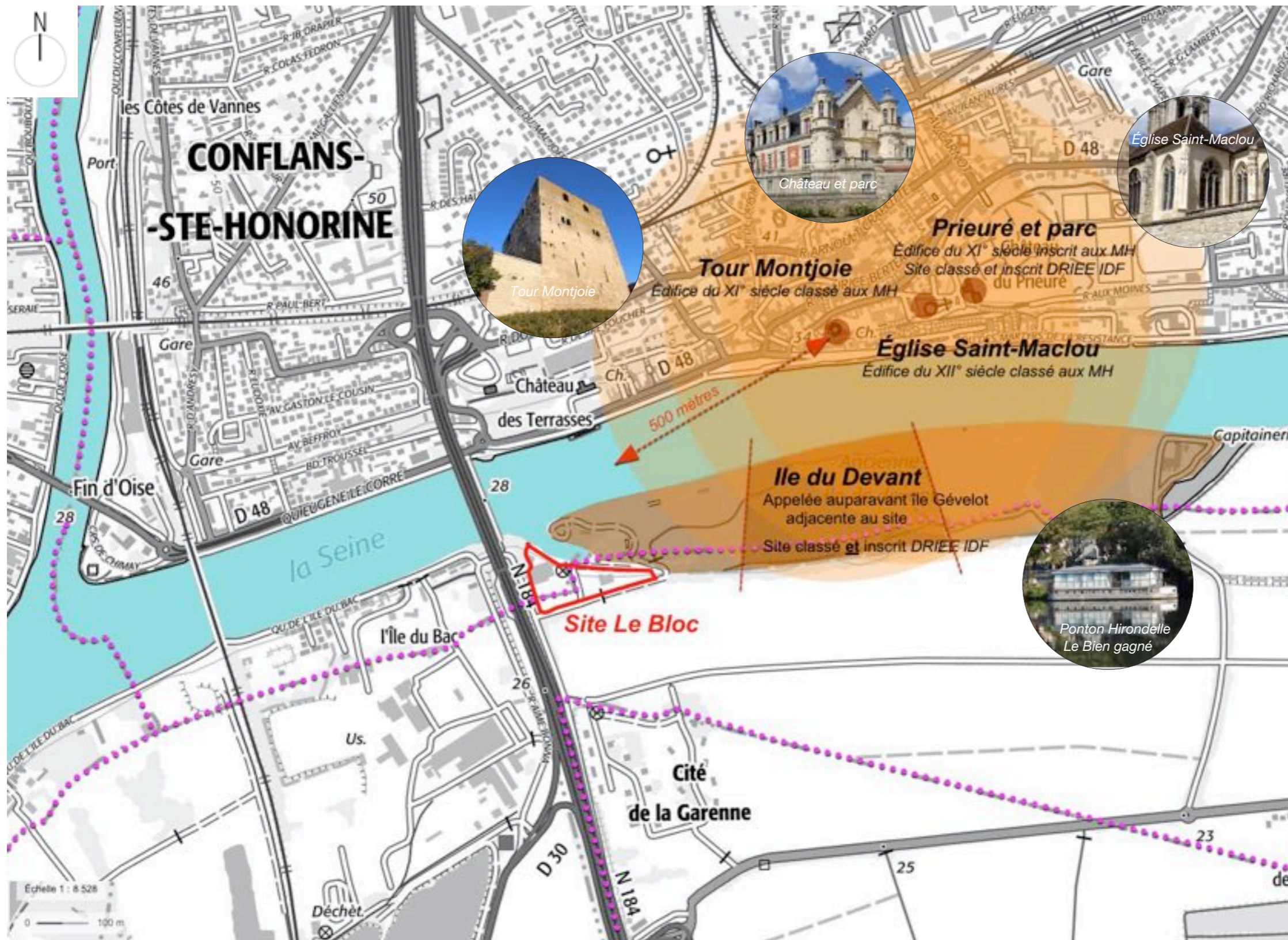
Le site est tourné sensiblement vers Conflans malgré sa double appartenance administrative Conflans/Achères. En terme de paysage, la vision sur la Seine et les quais de Conflans sont directs. Le centre d'Achères est en revanche obstrué visuellement par les infrastructures présentes à l'ouest (passerelle, pont routier, pont ferroviaire,...). Les images vernaculaires de ce lieu et de ses environs, mettent en évidence la présence de l'eau.

L'eau, le fleuve, la Seine, la rivière, l'Oise, sont autant de marqueurs identitaires des paysages du site. Le PLUi du Grand Paris Seine Oise encourage d'ailleurs l'usage fluvial économique, récréatif et touristique des boucles de la Seine.

Le port Saint-Nicolas de Conflans et ses péniches amarrées constituent un lieu de promenade en bord de Seine original dans le contexte francilien.

5. Analyse de l'existant / Contexte réglementaire et urbanisme

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Prendre en compte la proximité du patrimoine architectural et naturel

Le site Le Bloc se trouve en dehors des périmètres de protection des monuments historiques. D'après l'Atlas des Patrimoines, les monuments historiques les plus proches sont :

- **La Tour Montjoie** à Conflans-Sainte-Honorine classée le 03/10/1997 à 650 mètres au Nord-Est du site d'étude ;
- **L'église Saint-Maclou** à Conflans-Sainte-Honorine classée le 18/10/1993 à 820 mètres au Nord-Est du site d'étude.

Le site est proche de sites inscrits ou classés au titre de la protection des paysages DRIEE IDF :

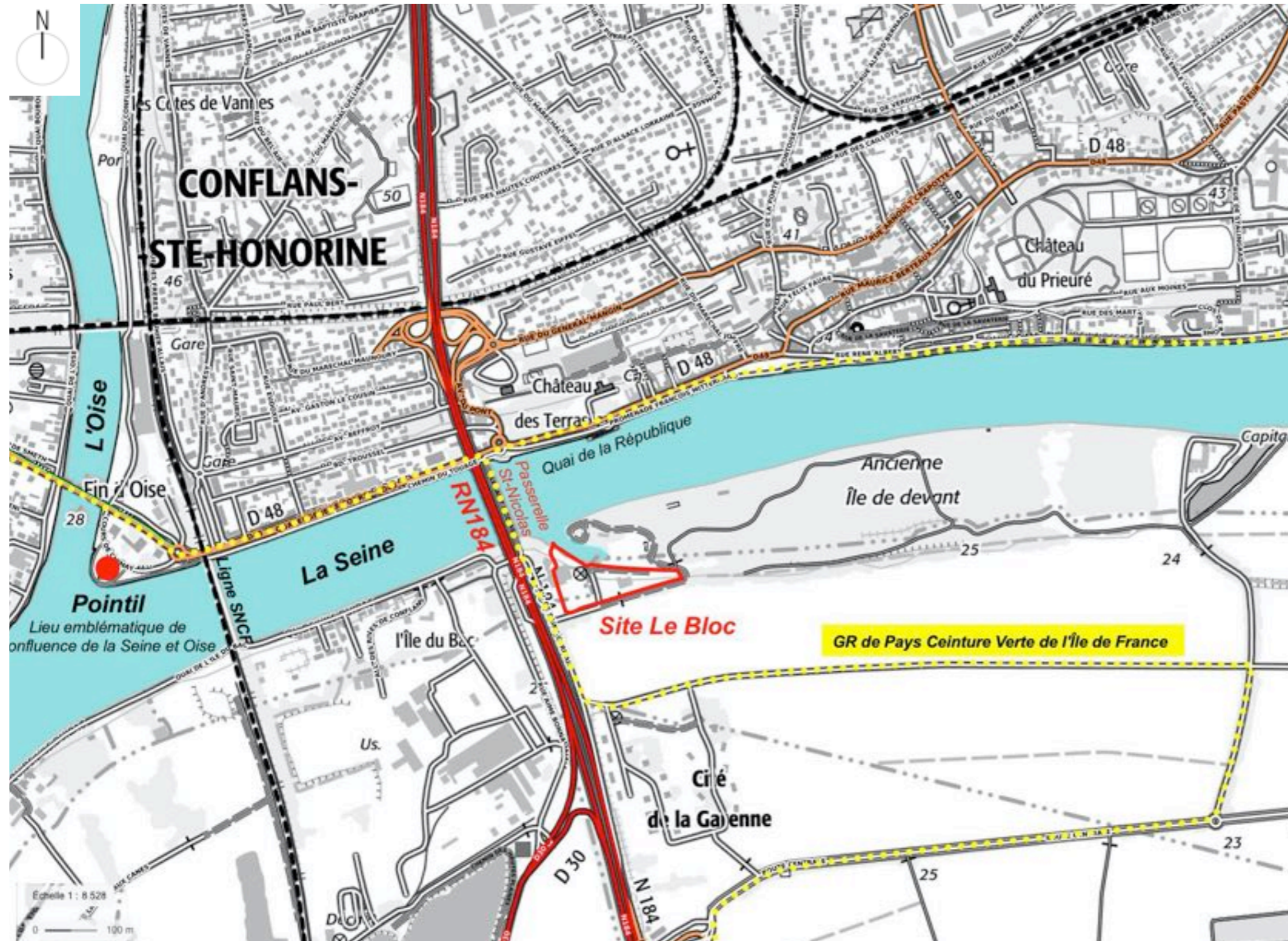
- **L'ancienne île du Devant**, appelée auparavant île Gévelot adjacente au site, est classée et inscrite depuis 1930 ;
- **Le château de Conflans Sainte Honorine ainsi que son parc** à environ 900 mètres du site inscrit et classé pour leur attrait paysager.

Le SDAURIF (Schéma directeur de la Région Ile de France en 1976) validé en SDRIF en 1994 et repris aujourd'hui dans le cadre du PLUi du Grand Paris Seine et Oise, insiste sur **la qualité des trames vertes et bleues et sur le fort potentiel des berges en vallée fluviale**. Les berges sont identifiées comme des lieux d'intérêt écologique, paysager et récréatif. Des préconisations sont détaillées pour leur valorisation :

- Améliorer les continuités des circulations douces le long de la Seine, voire sur les îles (entretien des chemins, restauration des passerelles,...)
- Prendre en compte la valeur des îles de la Seine et de leur classement possible
- Entretien des petits bras de la Seine (limitation des dragages, rejet des eaux, développement de la végétation,...)

6. Analyse de l'existant / Accès, réseaux routiers et circulations douces

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine

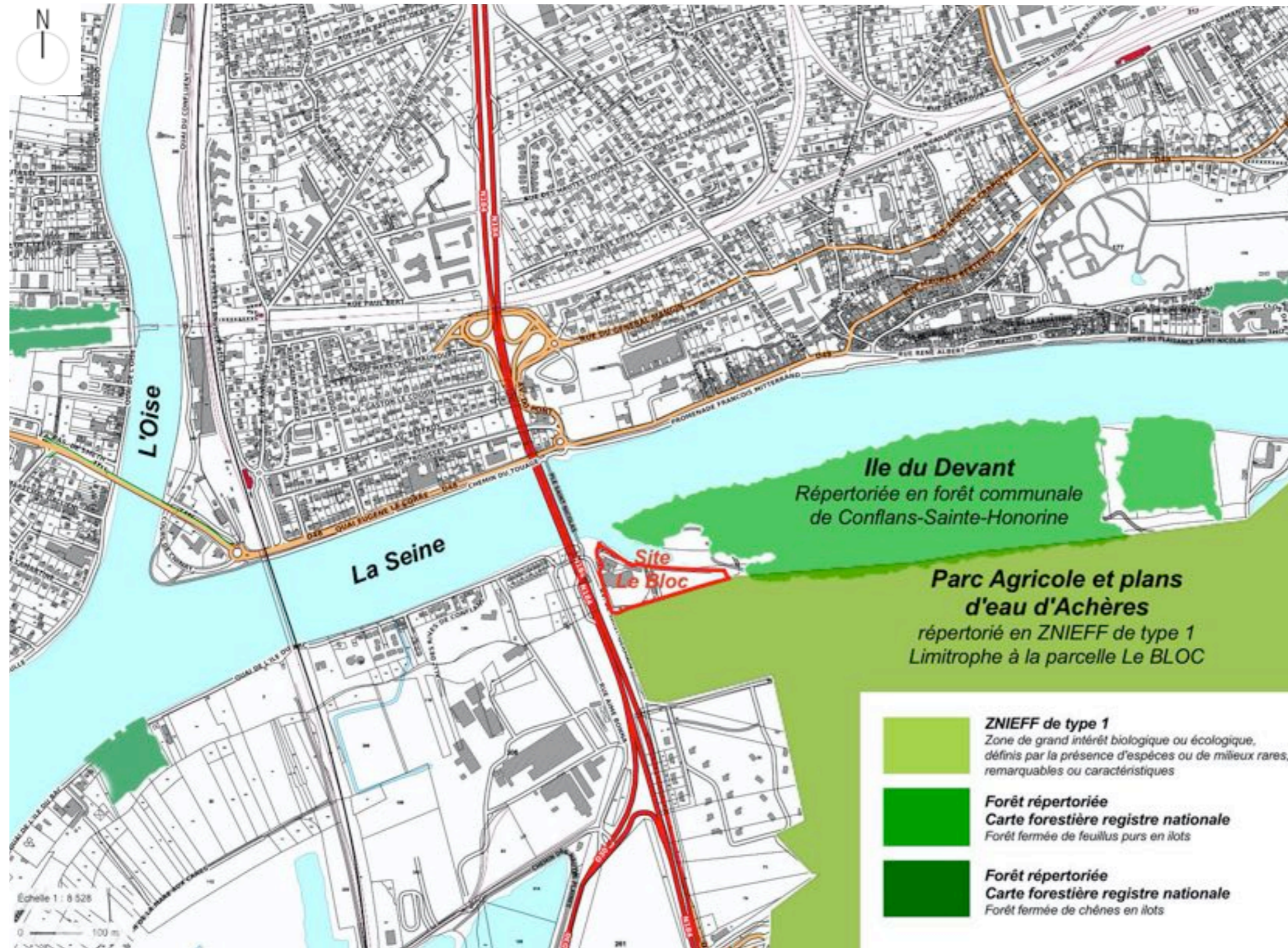


Une cohabitation des usages nécessitant des aménagements spécifiques

Le site est au pied de l'axe routier majeur RN 184 (environ 20000 véhicules/jour), reliant notamment l'A14 au niveau de Saint-Germain-en-Laye à l'A15 au niveau de Saint-Ouen-l'Aumône. Relié par une contre-allée, l'avenue de Saint-Germain sert actuellement d'accès pour l'activité de la société. Elle aboutit également à la passerelle piétonne Saint Nicolas permettant de rejoindre le centre de Conflans. **Une cohabitation des usages entre trafic de poids lourds, cyclistes et piéton** est fréquente sur cette voie du fait de la présence du chemin GR du Pays Ceinture Verte de l'Île de France. Des aménagements spécifiques de la voie séparant les flux en faveur des cyclistes et des piétons permettraient de sécuriser le trafic.

7. Analyse de l'existant / Contexte écologique et patrimoine naturel

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Front boisé de l'Ile du Devant depuis la passerelle Saint-Nicolas

Ci-dessus : Espèces animales répertoriées auprès de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Une situation géographique à fort potentiel écologique

Les parcelles de projet sont situées hors périmètre réglementaire des classifications ENS (espace naturel protégé), et Natura 2000.

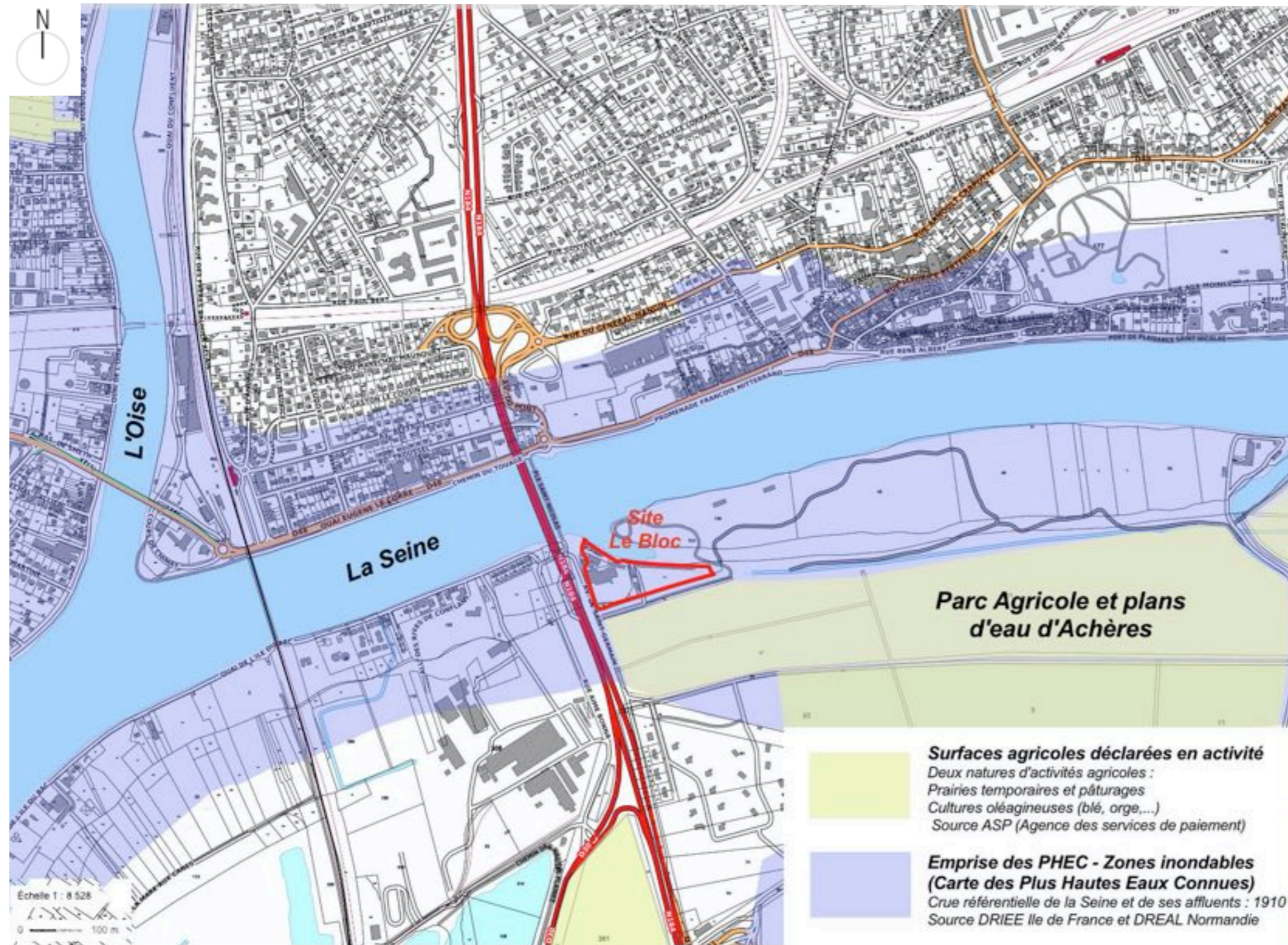
Il est cependant **limitrophe à la ZNIEFF I** dite « Parc Agricole et plans d'eau d'Achères » et **limitrophe à la forêt communale** de l'Ile du Devant répertoriée au registre national des forêts. Cette proximité oblige à une vigilance environnementale notamment dans le traitement des franges extérieures du site (clôtures, végétation spontanée existante,...).

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) décrit les actions suivantes à mener :

- Conforter le corridor écologique de la plaine alluviale en restaurant la qualité et la continuité des milieux humides ;
- Conforter les continuités paysagères et écologiques de la forêt de Saint-Germain à la Seine.
- Valoriser les bords de Seine et les anciennes îles en lien visuel avec le coteau de Conflans-Sainte-Honorine.

8. Analyse de l'existant / Contexte agricole et zones inondables

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Vue des quais de Conflans-Ste-Honorine sous la crue de 1910

Un risque d'inondabilité à anticiper

Les communes d'Achères et de Conflans-Sainte-Honorine sont concernées par le SDAGE Seine-Normandie, fortement lié au plan Seine 2007-2013 actuellement en vigueur. Ce plan se compose d'actions concrètes selon les enjeux stratégiques suivants :

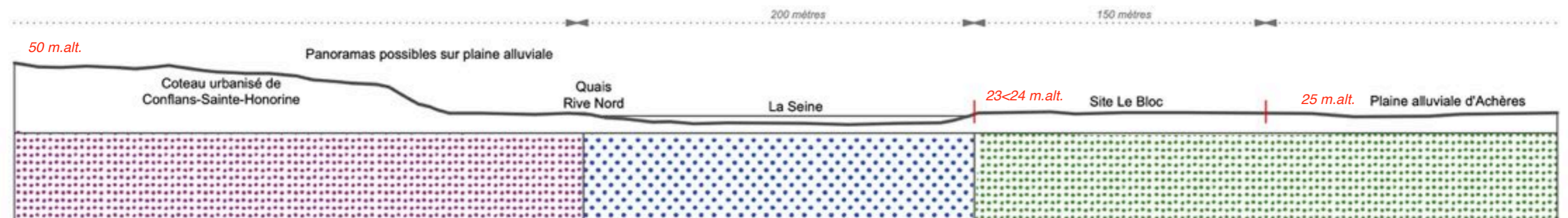
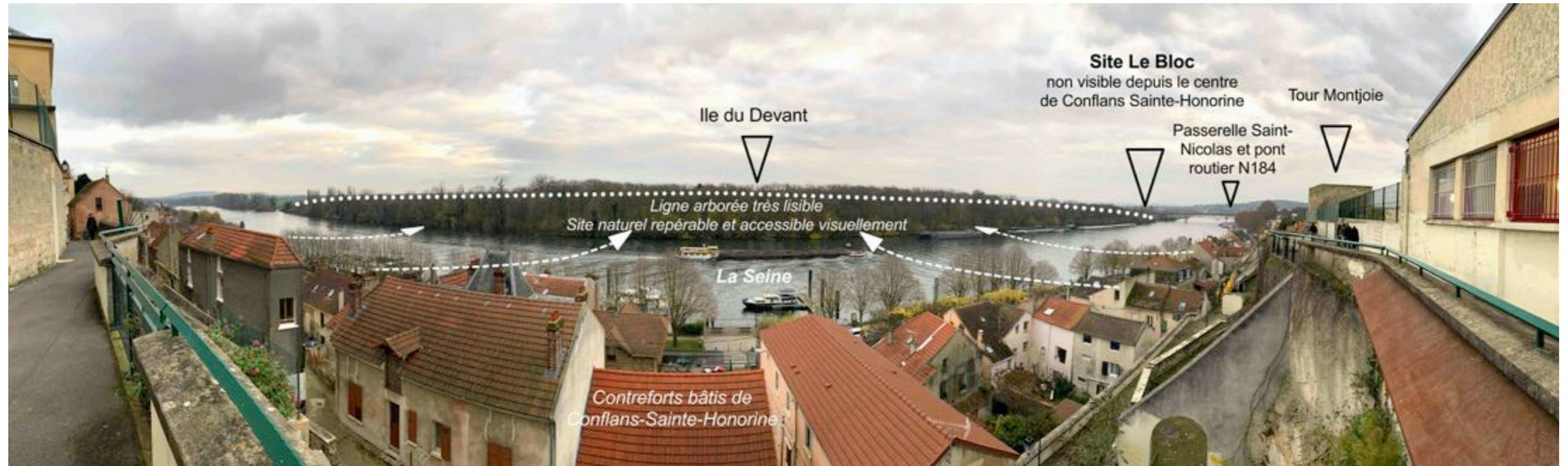
- Réduire les effets d'une crue majeure de la Seine
- Améliorer la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents
- Préserver et restaurer les milieux et la biodiversité des grands cours d'eau du bassin
- Intégrer l'ensemble des usages du fleuve dans un projet de développement durable.

Les objectifs portent aussi sur la **renaturation des berges de la Seine** ainsi que le **développement du transport fluvial** en passant essentiellement par la rénovation des infrastructures portuaires existantes.

Situé en zone inondable, la parcelle Le Bloc hérite d'un site industriel existant où 95% de la plate-forme est sur aire bétonnée déjà existante. De nouvelles mesures sont prises pour améliorer la gestion des eaux du site au travers d'ouvrages hydrauliques spécifiques (traitement des rejets vers la Seine, lutte anti pollution,...). L'ensemble de ces mesures sont détaillés dans l'étude environnementale du dossier d'enregistrement réalisé par SETEC Énergie Environnement (Mai 2020).

9. Lecture du paysage / Existant / Vues sur la rive sud depuis Conflans

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Coupe schématique du relief de la vallée de la Seine au niveau de Conflans-Sainte-Honorine : un coteau nord d'altitude supérieure (50 mètres en moyenne) à la rive sud (25 mètres en moyenne) permettant des vues en surplomb sur le paysage environnant.

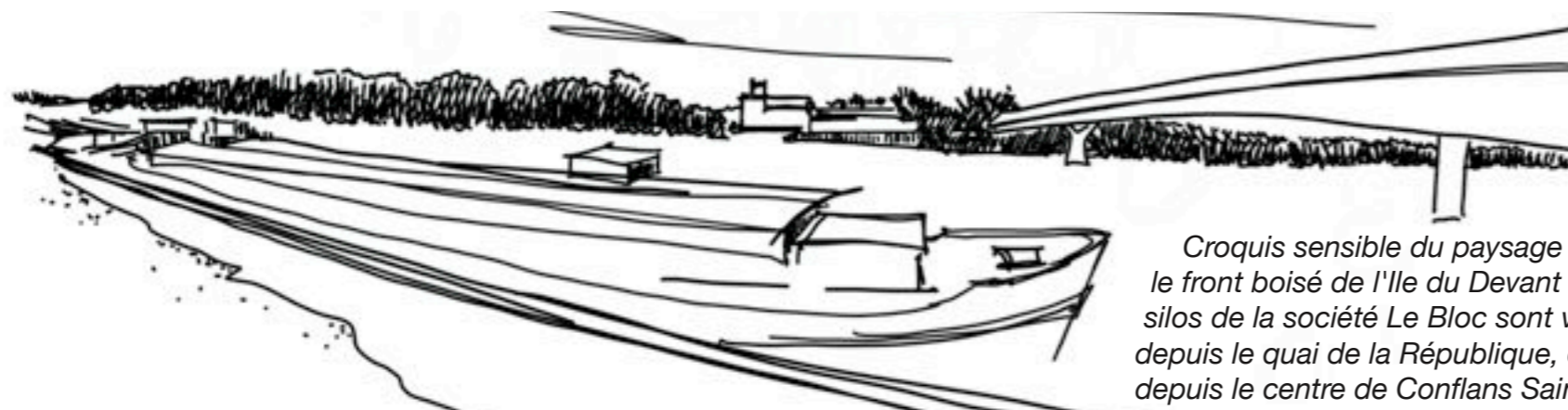
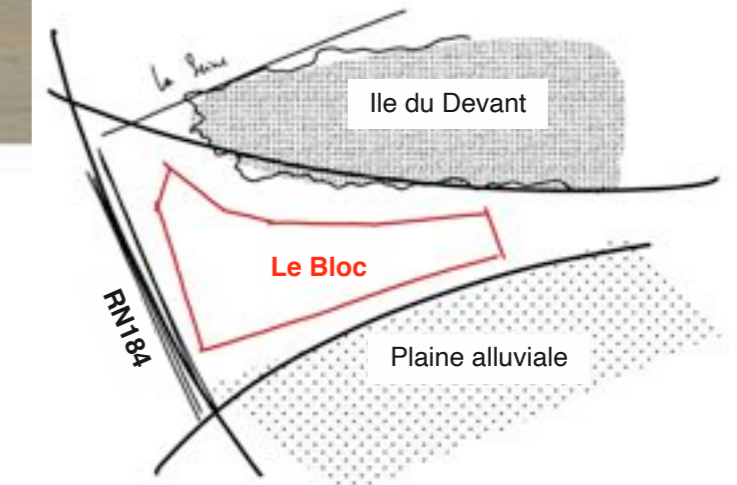
10. Lecture du paysage / Existant / Vues possibles à l'échelle du site

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine

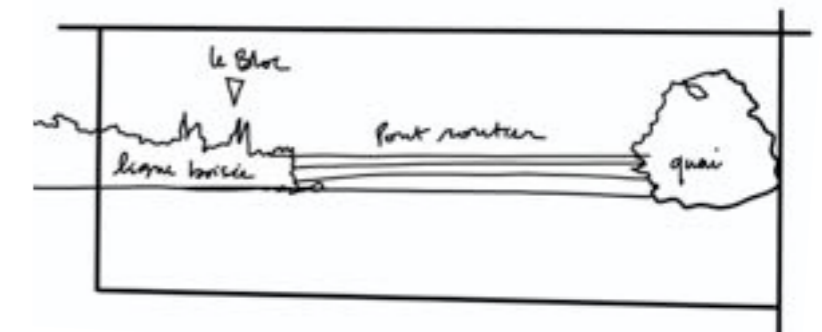


Des vues possibles depuis le quai Nord mais des angles limités de vues

Le site bénéficie d'une configuration enclavée favorisant son insertion paysagère à large échelle. Cet enclavement est lié aux infrastructures présentes (talus routier de la RN184, talus planté en bordure de la parcelle agricole) mais également à un environnement spécifique (bordure de Seine, Ile du Devant). Le front boisé de l'Île du Devant forme un rideau opacifiant les vues possibles sur le site le Bloc. La densité de ce front boisé garantit la qualité des vues depuis le centre de Conflans (Quai François Mitterrand). Seules les vues depuis le quai de la République en rive Nord, offrent des vues directes sur le site. Ce sont les bâtiments et particulièrement les silos qui sont visibles, culminant à une hauteur estimée de 15 mètres.



Croquis sensible du paysage existant depuis la rive Nord : le front boisé de l'Île du Devant est structurante, les hangars et silos de la société Le Bloc sont visibles par un seul point de vue depuis le quai de la République, en face directe. Les vues du site depuis le centre de Conflans Sainte-Honorine sont obstruées par le front boisé de l'Île du Devant.



11. Impacts paysagers / Reportage photographique / État des lieux des infrastructures sur site

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



1. Entrée principale depuis l'avenue Saint-Germain



Echelle 1 : 2 132
0 50 m



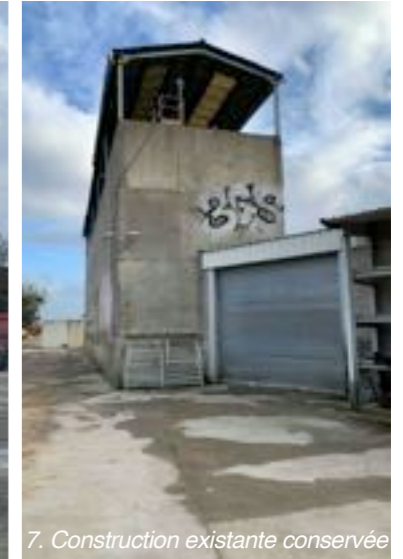
8. Hangar existant conservé



2. Portail secondaire à l'entrée des bureaux



6. Silos existants



7. Construction existante conservée



3. Bâtiments existants abritant les bureaux



4. Panoramique de la plateforme centrale de stockage, frange boisée de l'île du Devant en arrière plan



5. Zone de stockage temporaire

12. Impacts paysagers / Reportage photographique / État des lieux du paysage environnant

Etude paysagère pour l'insertion du quai de débarquement du site Le Bloc à Conflans-Sainte-Honorine



9. Vue depuis la plateforme vers la passerelle Saint-Antoine, bras mort de l'île du Devant au premier plan



10. Bras mort de l'île du Devant, végétation spontanée de type bouleaux, saules, ronciers,...



11. Vue depuis la plateforme vers l'intérieur de la parcelle, bras mort de l'île du Devant au second plan

13. Impacts paysagers / Existant / Récapitulatif plan masse paysager

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Impact paysager de la future évolution des activités de la société sur site

La société Le Bloc hérite d'un site existant avec des bâtiments et infrastructures déjà en place depuis plusieurs années. L'activité de la société est de créer une nouvelle plateforme permettant la valorisation de déchets issus du BTP (terres inertes, gravats,...).

Dans le cadre de l'évolution de ses activités, la plateforme sera organisée en zones de stockage de différentes natures. Ces stocks seront non permanents et leur hauteur pourra varier selon la demande du marché. Aucune construction nouvelle ne sera réalisée et aucun remblai ne sera effectué sur site.

La présence végétale en pourtour du site permet de **créer un écran visuel plus ou moins qualitatif et efficace**. Au sud, un talus planté fait séparation avec la parcelle agricole adjacente. Ce talus est planté de saules, prunelliers et autres essences spontanées (hauteurs moyennes 5/6 mètres), prolongé plus loin de grands peupliers. Ce talus permet d'occulter visuellement la face Sud du site et de limiter les vues directes depuis le pont routier de la RN184.

Au nord, le boisement spontané de l'île du Devant permet d'occulter les percées visuelles depuis Conflans et la rive Nord de la Seine. Seule la pointe Nord, où se concentrent les bâtiments de logistique est visible selon les points de vue depuis la rive d'en face. Un traitement des limites extérieures, végétal ou d'une autre nature, pourra améliorer l'insertion paysagère de ces infrastructures.



Arbres remarquables sur l'île du Devant : saule pleureur et cupressus



Peupliers saturés de guis en limite extérieure de parcelle

Clôture transparente en grillage métallique maille carrée

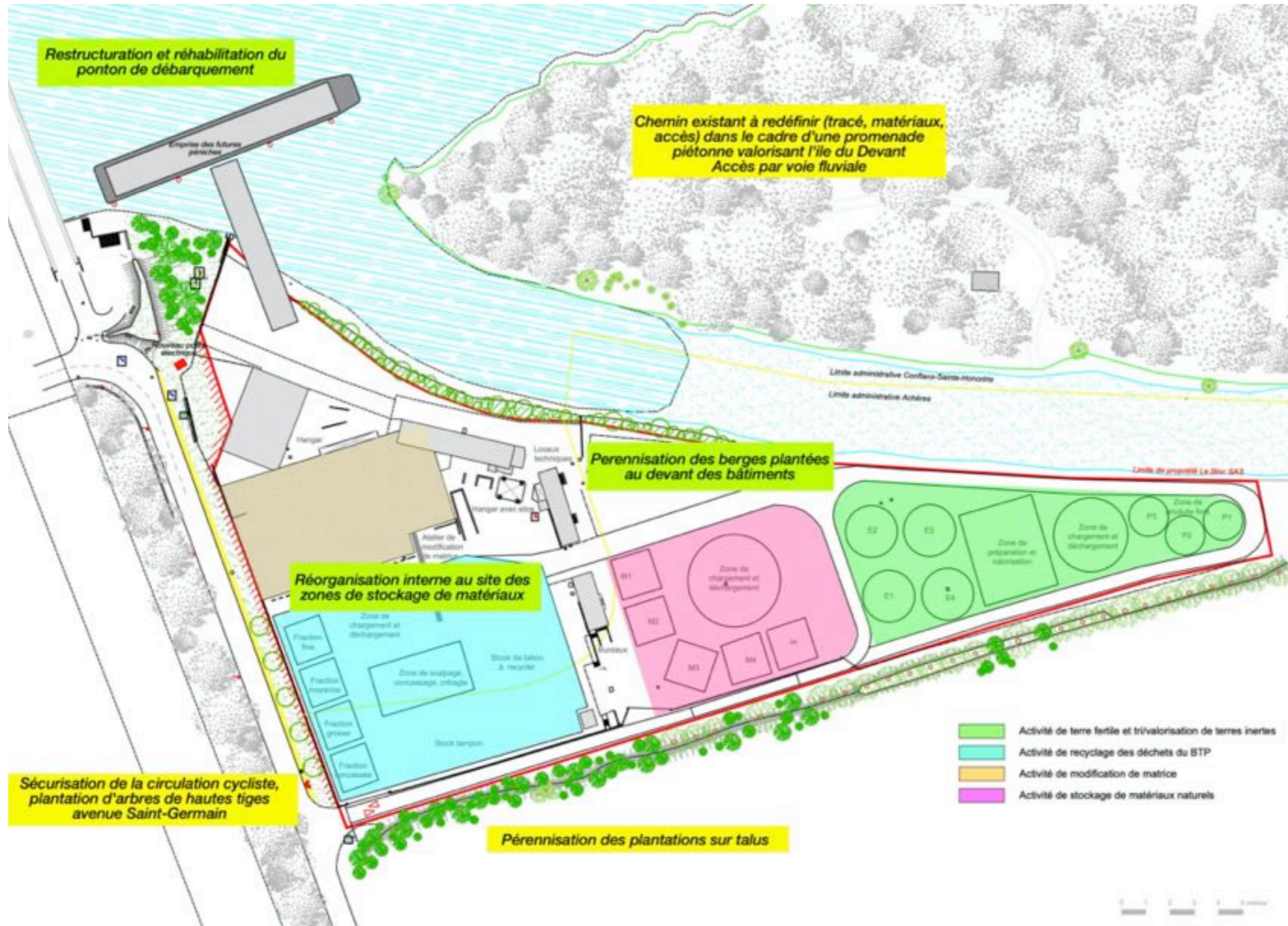
Vue du site depuis le GR piéton et cycliste : ceinture plantée sur talus en limite extérieure à densifier

Front boisé de l'île du Devant

Végétation spontanée sur berges

14. Prospectives / Insertion paysagère / Plan projet à l'échelle de la parcelle

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Des mesures d'insertion paysagère interne et externe à la parcelle

Interne à la parcelle

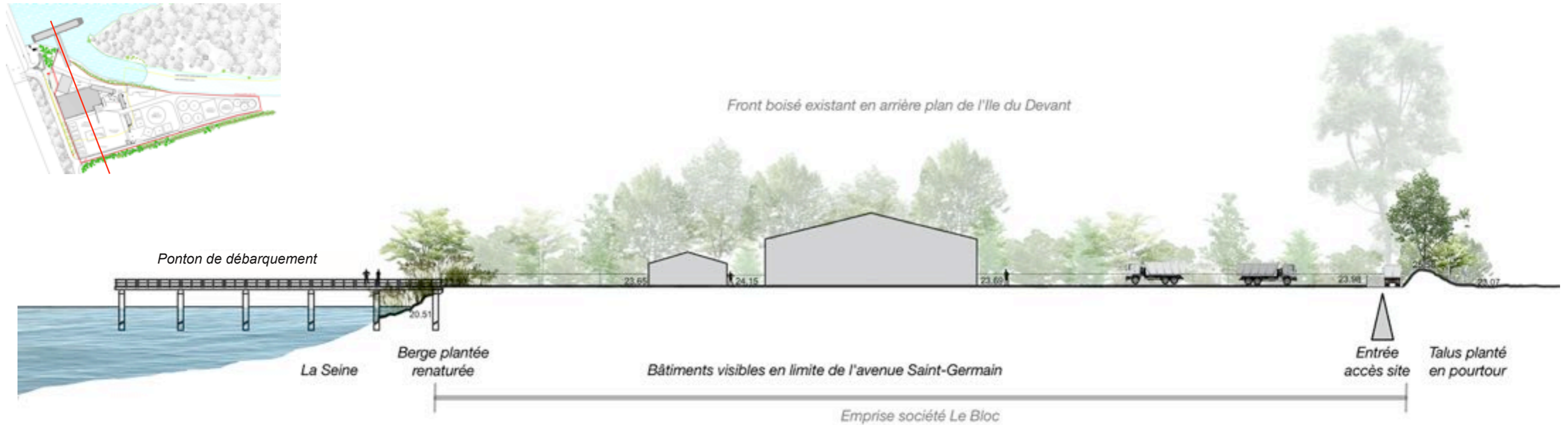
- Réorganisation des zones de stockage suite à l'évolution des activités du site (de la production de parpaings à la valorisation de terres).
- Restructuration et réhabilitation du ponton existant par la création d'un ponton de débarquement permettant l'évacuation par voie fluviale des terres valorisées, matériaux BTP, granulats. Cet accès a pour ambition d'équilibrer les trafics en diminuant l'impact du flux routier par voie fluviale.
- Pérennisation de la végétation sur berges afin de densifier le front planté au devant des activités. Cette pérennisation fera l'objet d'études spécifiques pour la stabilisation des berges : pose de fascines/boudins précultivés de saules, plantation d'arbres/arbustes/vivaces,... Aucune essence végétale de gamme horticole ne sera plantée. Les essences végétales seront sélectionnées pour leur caractère endémique : saules, fusains, prunelliers, aulnes,...
- Traitement des limites et clôtures : clôture métallique discrète en pourtour du site, face nord sécurisée naturellement par la berge. La face Ouest (avenue Saint-Germain) pourrait être valorisée par un traitement spécifique (clôture en panneaux pleins, animation des façades en bord de voirie, alignement d'arbres).

Externe à la parcelle

- Pérennisation des plantations sur talus en face sud de la parcelle
- Sécurisation de la voie cycliste avenue Saint-Germain : signalisation du GR depuis l'avenue, aménagement d'une voie spécifique pour les cyclistes
- Création d'un chemin piéton et cycliste aménagé et balisé sur l'île du Devant accessible par voie fluviale depuis l'amarrage existant sur l'île.

15. Perspectives / Insertion paysagère / Coupe paysagère projet 1

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Ponton de débarquement

Les dimensions du ponton sont de 7,60 mètres de large pour une longueur de 35 mètres. Les côtes d'arase des ducs d'Albe sont à 25.00 mètres NGF. Le cheminement du ponton se situe à la côte 23.50 mètres NGF. La couleur des pieux et ducs d'Albe seront dans les tonalités grises en adéquation avec les coloris existants, ainsi que le type de garde-corps. Références illustrées similaires LEDUC TP



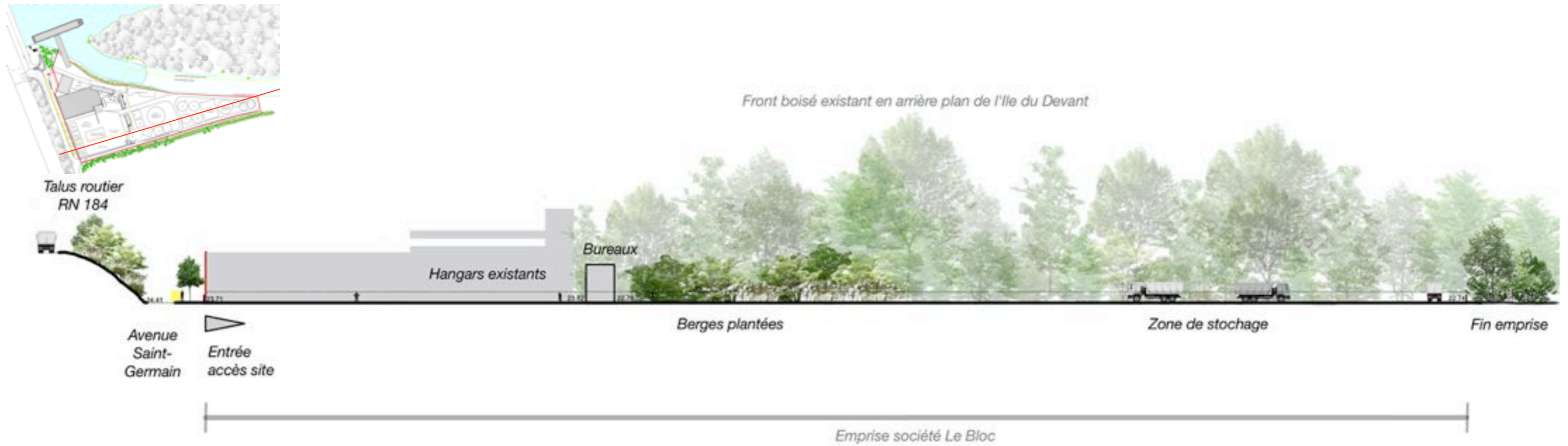
Berges plantées

Les berges depuis le nouveau ponton de débarquement au bras fermé de l'île du Devant sont maintenues en végétation impliquant un reprofilage naturel des berges et une replantation de différentes strates à base d'essences endémiques par boudins ou fascines selon les prescriptions techniques, et ce, dans un but de redensification du front planté en bord de Seine. Références externes de berges renaturées



16. Prospectives / Insertion paysagère / Coupe paysagère projet 2

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Façades visibles sur rue

Animation street'art ou simple ravalement des façades en front de rue visibles depuis l'avenue St-Germain ou le quai de la République. Inspirations issues d'autres sites.



Entrée du site

Reprise possible du portail et de la clôture longeant l'avenue St-Germain : panneaux esthétiques visibles depuis la rue pour donner une image attractive de la société. Inspirations possibles ci-dessous.



Clôture en pourtour et limite plantée

La clôture fine métallique est prolongée en pourtour de parcelle. Le talus planté en limite de parcelle est pérennisé. Photographie de l'existant.



17. Prospectives / Insertion paysagère / Palette végétale

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Berge plantée renaturée



Replantation des berges : différentes strates de plantation + de 10 mètres à base d'aulnes, chênes, bouleaux,.... + de 5 mètres à base de saules marsault, érables,... + de 2 mètres à base de sorbiers, viornes, ronciers, églantiers,.... et des vivaces d'eau de type iris des marais, joncs, lythrus,....



Traitement paysager de l'entrée au site et du front de rue : sur l'emprise du site, clôture soignée de la face donnant sur l'avenue Saint-Germain et ravalement possible des façades ; hors emprise du site, sécurisation de la voie cycliste et piétonne, plantation d'un alignement d'arbres pour accentuer le caractère urbain de l'avenue Saint-Germain

18. Perspectives / Insertion paysagère / Synthèse projet à l'échelle de la commune

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Propositions // Ile du Devant // Aménager un parcours piéton pédagogique accessible par la Seine



Propositions // Voies cyclistes // Sécuriser les flux de circulations et les points d'intersection, soigner la signalétique d'accès au GR existant



Propositions // Signalétiques artistiques // Dissimuler ou au contraire rendre visible autrement les infrastructures techniques et fluviales

19. Perspectives / Insertion paysagère / Photomontage 1

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Vue depuis la passerelle Saint-Nicolas : le ponton de débarquement et les ducs d'Albe de la société Le Bloc observent un alignement réglementaire par rapport à l'Ile du Devant et le quai existant au pied de la passerelle. La circulation fluviale sur le chenal de navigation n'est pas obstruée. Le ponton s'intègre dans un environnement déjà saturé en infrastructures routières (pont routier de la RN184 et passerelle Saint-Nicolas à droite) et fluviales (quai existant en contrebas). Prise photographique décembre 2020 considérant une végétation moins dense en feuillage.

20. Prospectives / Insertion paysagère / Photomontage 2

Étude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Vue depuis le quai de la République : le ponton de débarquement s'intègre dans un environnement déjà saturé en infrastructures routières (pont routier de la RN184 et passerelle Saint-Nicolas à droite) et fluviales (quai existant en contrebas). Le point de vue choisi ici présente la seule vue directe et pleine du site depuis le quai de la République, en face. Les nouvelles infrastructures accentuent le caractère identitaire fluvial du site. Prise photographique décembre 2020.

21. Prospectives / Insertion paysagère / Photomontage 3

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine



Vue depuis le quai François Mitterrand : le ponton de débarquement et les ducs d'Albe de la société Le Bloc sont très peu visibles, voire quasiment pas visibles. Ces infrastructures sont intégrées au même plan visuel que les piliers du pont routier et de la passerelle piétonne. Le choix du coloris des futurs ducs d'Albe est primordial dans l'insertion paysagère au site. Le coloris gris est choisi pour être en adéquation avec les ducs d'Albe existants au niveau de Conflans. Prise photographique décembre 2020 considérant une végétation moins dense.

22. Projet paysager / Insertion paysagère / Notice paysagère

Etude pour l'insertion paysagère du site Le Bloc sur les communes d'Achères et Conflans Sainte-Honorine

Le contexte

Le site de la société Le Bloc est intégré à l'entité paysagère remarquable des Boucles de la Seine dont les enjeux de préservation environnementale sont forts : coteaux boisés en rive nord, plaine alluviale et agricole en rive sud, aboutissant aux bords de Seine paisibles et arborés. L'activité fluviale de la Seine et ses infrastructures (trafic et stationnement des péniches, capitainerie, quais, ducs d'albe,...) est également un marqueur identitaire fort de ce paysage.

Un site existant en mutation

La société Le Bloc hérite d'un site existant avec des bâtiments et infrastructures déjà en place depuis plusieurs années. L'activité de la société est de créer une nouvelle plateforme permettant la valorisation de déchets issus du BTP (terres, gravats,...). Dans le cadre de l'évolution de ses activités, la plateforme sera organisée en zones de stockage de différentes natures. Ces stocks seront non permanents et leur hauteur pourra varier selon la demande du marché. Aucune construction nouvelle ne sera réalisée et aucun remblai ne sera effectué sur site.

La présence végétale existante en pourtour du site permet déjà de **créer un écran visuel plus ou moins qualitatif et efficace**. Au sud, un talus planté fait séparation avec la parcelle agricole adjacente. Ce talus est planté de saules, prunelliers et autres essences spontanées (hauteurs moyennes 5/6 mètres), prolongé plus loin de grands peupliers en fin de développement (colonisation par le gui). Ce talus permet d'occulter visuellement la face Sud du site et de limiter les vues directes depuis le pont routier de la RN184.

Au nord, le boisement spontané de l'île du Devant permet d'occulter les percées visuelles depuis Conflans et la rive Nord de la Seine. Seule la pointe Nord, où se concentrent les bâtiments et infrastructures est visible selon un point de vue précis depuis la rive d'en face. Un traitement des limites extérieures, végétal ou d'une autre nature, pourra améliorer l'insertion paysagère de ces infrastructures.

Les préconisations paysagères

Cacher ou montrer les infrastructures en bord de Seine? L'activité fluviale et ses infrastructures participent au pittoresque du paysage de la Seine. Les préconisations suivantes s'inscrivent dans une approche inclusive et globale : les infrastructures existantes peuvent présenter une attractivité esthétique à renforcer : tout n'est pas à cacher. De plus, les outils d'insertion paysagère ne sont pas seulement végétal mais signalétique, jeux de panneaux pour clôtures, animation de façades,...

Actions internes à la parcelle

1- Réorganisation des zones de stockage suite à l'évolution des activités du site (de la production de parpaings à la valorisation de terres). Cette modification permettra d'autant plus l'intégration paysagère des infrastructures actuelles au paysage environnant.

2- Restructuration et réhabilitation du ponton pour évacuation par voie fluviale des terres valorisées. Cet accès a pour ambition d'équilibrer les trafics en diminuant l'impact du flux routier par la voie fluviale. Le ponton de déchargement et les ducs d'Albe observent un alignement réglementaire par rapport à l'île du Devant et le quai existant au pied de la passerelle. La circulation fluviale sur le chenal de navigation n'est pas obstruée. Le ponton s'intègre dans un environnement déjà saturé en infrastructures routières (pont routier de la RN184 et passerelle Saint-Nicolas à droite) et fluviales (quai existant en contrebas). Le ponton de débarquement et les ducs d'Albe ne sont pas visibles depuis le centre de Conflans Sainte-Honorine. Ces infrastructures sont intégrées au même plan visuel que les piliers du pont routier et de la passerelle piétonne. Le choix du coloris des ducs d'Albe est primordial dans l'insertion paysagère au site. Ce coloris sera identique à celui déjà présent sur les ducs d'Albe de la commune, c'est à dire gris.

3- Pérennisation de la végétation sur berges dans un but de pérennisation de l'équilibre écologique et paysager du site. Cette renaturation fera l'objet d'études spécifiques pour la stabilisation des berges : pose de fascines/boudins précultivés de saules, plantation d'arbres/arbustes/vivaces,... afin de reconstituer un front planté au devant des bâtiments les plus visibles. Aucune essence végétale de gamme horticole ne sera plantée. Les essences végétales seront sélectionnées pour leur caractère endémique : saules, fusains, prunelliers, aulnes,... (hauteur estimée 5/10 mètres)

4- Traitement des limites et clôtures : clôture métallique discrète en pourtour du site, face nord sécurisée naturellement par la berge. La face Ouest (avenue Saint-Germain) pourrait être valorisée par un traitement spécifique (clôture en panneaux pleins, animation des façades en bord de voirie, alignement d'arbres) afin de reconstituer une séquence paysagère davantage urbaine du fait de la densité des flux (contre allée de la RN 184, circulations piétonnes et cyclistes depuis le GR, accès à la passerelle piétonne Saint-Nicolas...)

Actions externes à la parcelle

1- Pérennisation des plantations sur talus en face sud de la parcelle par le maintien de la haie forestière multi-strates : strate haute + de 10 mètres à base de chênes, charmes, érables,... , strate moyenne + de 5 mètres à base d'érables champêtres, aubépine, amélanchiers,... strate basse + de 2 mètres à base de sureaux, cornouillers, viornes,...

2- Sécurisation de la voie cycliste avenue Saint-Germain : accès et signalisation du GR depuis l'avenue et aménagement d'une voie spécifique.

3- Valorisation de l'île du Devant par la création d'un chemin piéton et cycliste aménagé et balisé, accessible par voie fluviale depuis l'amarrage existant sur l'île.